Charte éthique G.C.F. Succursale France

Indice	Date	Modification
A	01/03/2022	Création

Emission	Vérification	Approbation
Ludovica CHIAPPINI Juriste d'entreprise 14/03/2022	Lilas VIGIER Directeur QSE 14/03/2022	Mathieu SACENDA Directeur succursale France 14/03/2022

☒ *Sans restriction* ☐ *Usage interne* ☐ *Diffusion restreinte* ☐ *Confidentiel*

Le présent document est la propriété de GCF. Il ne peut être reproduit, communiqué ou confié à des personnes externes sans autorisation de la Direction.

SOMMAIRE

1. PREAMBULE 3
2. NOS ENGAGEMENTS ETHIQUES 3
   a. Groupe privé d'utilité publique 3
   b. Les valeurs du Groupe 4
   c. G.C.F. Succursale France adhère aux 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies 4
3. MISE EN OEUVRE 5
   a. Rôle de G.C.F. Succursale France 5
   b. Rôle des collaborateurs 5
   c. Dispositif d'alerte interne 5
   d. Régime disciplinaire - sanctions 6

Le présent document est la propriété de GCF. Il ne peut être reproduit, communiqué ou confié à des personnes externes sans autorisation de la Direction.

1. PREAMBULE

La responsabilité sociétale d'entreprise de la société G.C.F. S.P.A. s'exprime dans les relations significatives qu'elle entretient avec l'ensemble des acteurs qu'il s'agisse d'actionnaires, administrateurs, salariés, clients, fournisseurs, administration publique, autres porteurs d'intérêts (ci-après collaborateurs).

G.C.F S.P.A. société de droit italien prise en sa succursale France sis 8/10 Avenue Ledru Rollin 75012 PARIS (ci-après G.C.F. succursale France) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro 539 294 009 RCS PARIS a décidé d'élaborer cette charte éthique en annexe du Code éthique du Groupe au regard de la spécificité des activités qu'elle conduit en France.

Cette charte doit être appliquée en complément du code éthique du Groupe consultable ici :
https://www.generalecostruzioniferroviarie.com/fr/societa/codice-etico

Cette charte se veut être un outil d'orientation éthique et comportementale pour l'ensemble des collaborateurs G.C.F. Succursale France ainsi que pour tous les acteurs avec lesquels l'entreprise entretien des relations, conformément à la réglementation nationale et internationale.

Cette charte sera diffusée en interne et en externe à travers :

- ✓ sa mise à disposition dans les lieux de la société G.C.F. Succursale France accessibles à l'ensemble du personnel,
- ✓ son envoi à l'ensemble des acteurs rentrant en relation la société G.C.F. Succursale France.

2. NOS ENGAGEMENTS ETHIQUES

Les présentes règles n'ont pas pour objet de se substituer aux lois et règlements applicables, mais de définir des attitudes qui, au-delà du nécessaire respect de la loi, traduisent un comportement personnel et professionnel exemplaire dans l'intérêt de G.C.F. succursale France.

a. Groupe privé d'utilité publique

G.C.F. S.P.A., à travers les divisions suivantes :

- ✓ travaux de voie,
- ✓ traction électrique,
- ✓ installations signalisation et sécurité,

est un acteur important de l'aménagement et du développement des territoires, en Italie et à l'international. En mettant sa performance de groupe privé au service de la création et de renouvellement de voies ferrées, G.C.F. S.P.A. et sa succursale française sont pleinement utiles à la collectivité et à la vie de chacun et participent ainsi à l'intérêt général.

Le présent document est la propriété de GCF. Il ne peut être reproduit, communiqué ou confié à des personnes externes sans autorisation de la Direction.

b. Les valeurs du Groupe

À travers 6 valeurs G.C.F. S.P.A. met au cœur de ses actions et de ses activités le respect des lois, la satisfaction client et le développement d'un comportement juste et éthique. Ces valeurs sont partagées par G.C.F. Succursale France :

Responsabilité	Tous les collaborateurs se doivent d'être exemplaires et intègres dans chacune de leurs décisions.
Equité	Rester juste, impartial, respecter les droits de toutes les personnes impliquées dans l'activité de la société et éliminer les conflits d'intérêt.
Transparence	Prôner une communication claire et ouverte, être à l'écoute, afin d'instaurer un climat de confiance avec nos collaborateurs et partenaires.
Efficience	Optimiser nos moyens et travailler en qualité pour satisfaire nos clients.
Esprit de service	S'entraider, partager, conseiller : des savoir-être au service de notre savoir-faire.
Concurrence	Respecter nos concurrents à travers des pratiques vertueuses et loyales pour une concurrence saine.

c. G.C.F. Succursale France adhère aux 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Au-delà de ses activités qui participent à l'intérêt général, et au-delà de ses 6 valeurs, G.C.F. Succursale France s'engage, depuis septembre 2021, auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies Réseau France et de ses principes autour :

- ✓ des Droits de l'Homme,
- ✓ des normes du travail nationales et internationales,
- ✓ de la protection de l'environnement
- ✓ et de la lutte contre la corruption.

Le présent document est la propriété de GCF. Il ne peut être reproduit, communiqué ou confié à des personnes externes sans autorisation de la Direction.

G.C.F. Succursale France diffuse et promeut, à tout instant, dans ses activités et dans ses relations commerciales, les 10 Principes de Global Compact de l'ONU :

1 / Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
2 / Veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme
3 / Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
4 / Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5 / Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
6 / Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
7 / Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
8 / Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9 / Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
10 / Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

3. MISE EN OEUVRE

a. Rôle de G.C.F. Succursale France

G.C.F. Succursale France a la responsabilité de veiller à la bonne application de la présente charte. Elle lui appartient d'évaluer les risques des conduites ou des situations contraires aux présentes règles auxquelles elle se trouve confrontée en France sur la base d'une méthode du contrôle interne. G.C.F. Succursale France s'engage à communiquer les résultats à l'Organisme de Vigilance du siège sociale du Groupe en Italie.

b. Rôle des collaborateurs

Le respect et l'application de ces règles s'imposent à tous les collaborateurs, selon leurs fonctions et responsabilités. Chacun doit être vigilant en ce qui le concerne, mais aussi dans son entourage, au sein de son équipe ou à l'égard des personnes placées sous sa responsabilité.

En cas de question ou de difficulté concernant les présentes règles et leur mise en œuvre au sein de G.C.F. Succursale France, chaque collaborateur doit faire appel aux personnes qualifiées pour l'aider (*cf. organigramme en annexe à cette charte*).

c. Dispositif d'alerte interne

Si un collaborateur souhaite effectuer un signalement relatif à l'existence de conduites ou de situations contraires aux présentes règles, il peut informer dans les meilleurs délais la Direction (*cf. organigramme en annexe à cette charte*) qui aura la charge de traitement des informations dans le respect de la loi applicable et des indications prévues à l'*article 10.2 du code éthique du Groupe.*

Le présent document est la propriété de GCF. Il ne peut être reproduit, communiqué ou confié à des personnes externes sans autorisation de la Direction.

d. Régime disciplinaire - sanctions

Toute action effectuée en violation de la présente charte et du code éthique du Groupe constituerait une faute et pourrait faire l'objet des sanctions et poursuites appropriées. (*cf. l'article 10.3 code éthique du Groupe*).

Ces violations seront donc fermement et immédiatement punies par la société, à travers l'adoption :

- ✓ **à l'encontre des salariés** concernés de sanctions disciplinaires conformes aux dispositions légales du code de travail français et du règlement intérieur de la société, dans une mesure appropriée et proportionnée, sans préjudice des éventuelles sanctions pénales applicables à ces comportements, de l'ouverture d'une procédure pénale dans le cas où ces derniers seraient constitutifs d'un délit et des éventuels dommages-intérêts.
- ✓ **à l'encontre des personnes non salariées**, la violation de la présent charte sera assimilée à une inexécution contractuelle et pourra entraîner la résolution du contrat.

Tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, entretiennent des relations avec la société, doivent être conscients des effets de toute violation de la charte éthique. À cette fin, la société veille à les diffuser.
La Société, dans un souci de protéger son image et ses ressources, n'entretiendra aucun type de relations avec des personnes n'ayant pas l'intention d'agir dans le plus strict respect de la législation en vigueur, et/ou qui refusent d'adopter des comportements conformes aux valeurs et principes visés dans la présente charte.

Le présent document est la propriété de GCF. Il ne peut être reproduit, communiqué ou confié à des personnes externes sans autorisation de la Direction.

ANNEXE : ORGANIGRAMME G.C.F. SUCCURSALE FRANCE

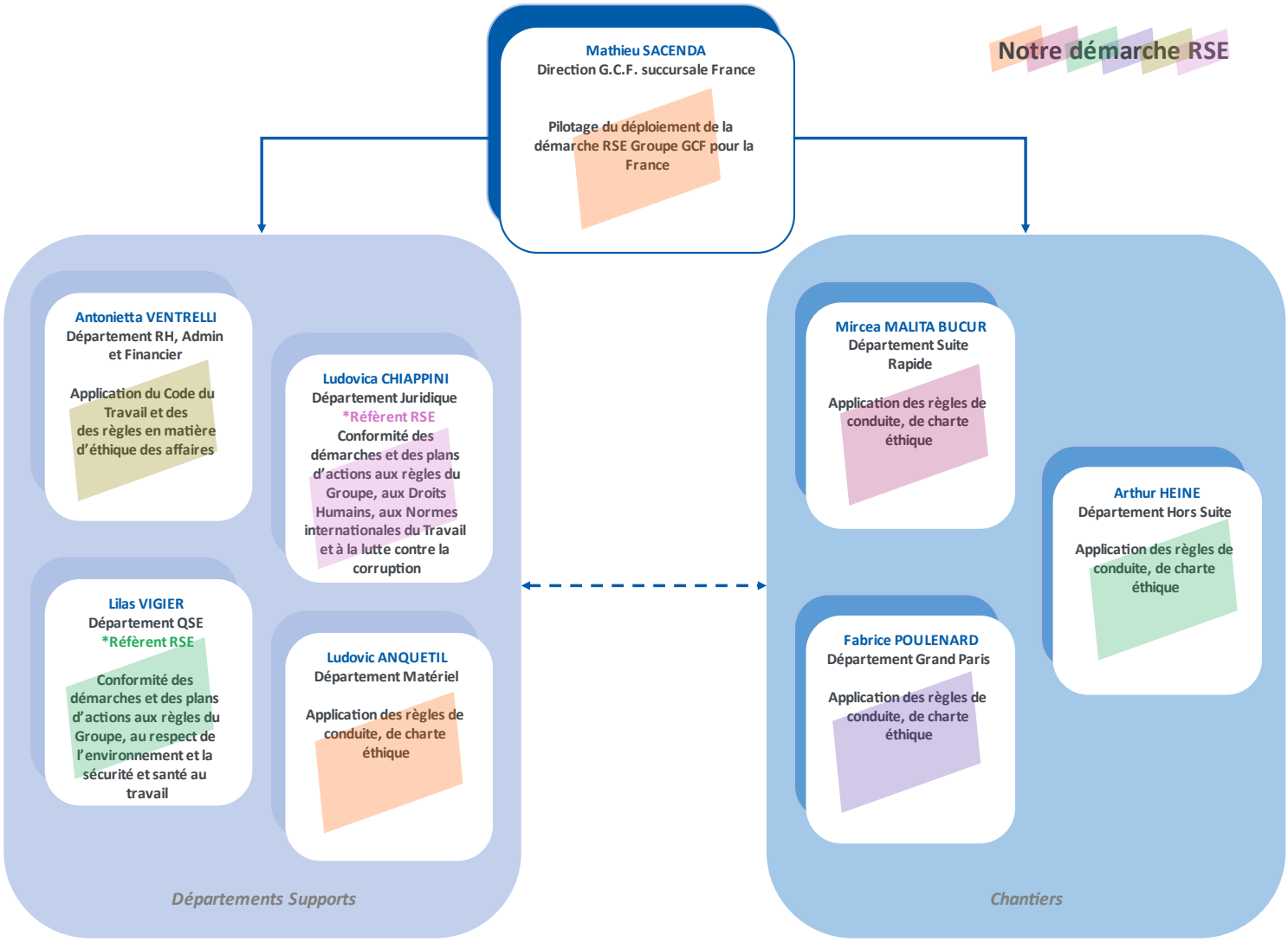

Le présent document est la propriété de GCF. Il ne peut être reproduit, communiqué ou confié à des personnes externes sans autorisation de la Direction.